

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL887

présenté par  
M. Matras, rapporteur

-----

### ARTICLE 38

I. – Supprimer les mots :

« professionnel ou volontaire »

II. – En conséquence, à la fin, substituer aux mots

« sa mission de secours aux personnes ou aux biens »

les mots :

« ses missions ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.